



# Tweede Kamer

DER STATEN-GENERAAL

Aux présidents des commissions des Affaires européennes  
des parlements nationaux de l'Union européenne  
et au président de la commission des Affaires constitutionnelles  
du Parlement européen

La Haye, 12 juin 2019

## Transparence des négociations de l'UE

Chers collègues,

Les électeurs européens ont besoin de plus de démocratie en Europe. Le taux de participation le plus élevé en 20 ans aux élections européennes montre que nos citoyens veulent davantage de contrôle sur le processus décisionnel européen. Avec le Parlement européen, les parlements nationaux jouent un rôle important dans le suivi de ces décisions. Toutefois, sans ouverture et transparence des processus législatifs, un tel contrôle démocratique ne peut être envisagé. Nous vous écrivons donc à nouveau sur ce sujet important.

En novembre 2017, nous avons présenté conjointement quatre propositions au Conseil, à la Commission et à l'Eurogroupe pour une plus grande transparence dans l'UE. Les parlements nationaux ont reçu des réactions évasives de la part des institutions européennes. Dans les conclusions de la COSAC de juin 2018, nous avons invité les institutions à poursuivre la réflexion sur nos propositions visant à accroître l'ouverture des discussions législatives.

Nous souhaitons par la présente vous informer des développements qui ont eu lieu depuis lors. Entretemps, la Médiatrice européenne a rédigé un certain nombre de rapports critiques et étayés sur la transparence des documents législatifs et des discussions. Le Parlement européen a adopté ces rapports. La Cour de Justice de l'Union européenne a rendu un arrêt novateur sur la transparence des trilogues. En juillet 2018, en réponse aux pressions du pouvoir judiciaire, des parlements nationaux et du Parlement européen, le Conseil a lancé une réflexion sur la méthode de travail actuelle relative aux documents législatifs. En mai 2019, des discussions ont eu lieu au niveau des ambassadeurs sur les mesures à prendre. Nous estimons que l'orientation prise par les États membres est pour l'instant trop limitée et insatisfaisante.

Nous sommes profondément préoccupés par le manque d'ouverture de l'Union européenne. L'atmosphère de secret qui règne au sein du Conseil ne permet pas aux parlements nationaux de remplir leur rôle de contrôle. Ils doivent être en mesure de tenir leurs gouvernements responsables de leurs politiques et de leurs positions, y compris au niveau européen. Sans accès public, cette mission ne peut être menée à bien. La Chambre des Représentants a donc demandé à la Commission européenne pour la démocratie par le droit (la Commission de Venise) d'émettre un avis sur la relation entre le droit constitutionnel national et les négociations souvent confidentielles sur la nouvelle législation européenne.

Lors de la prochaine COSAC, nous souhaitons discuter à nouveau avec les délégations des points de vue exprimés par nos gouvernements en Europe sur la transparence et l'ouverture des processus démocratiques. À cet effet, nous aimerions vous inviter à une réunion parallèle. Nous vous expliquerons pourquoi nous estimons que la mise en œuvre des propositions de la COSAC sur la transparence est encore insuffisante et pourquoi nous avons besoin de l'avis de la Commission de Venise. Nous vous proposerons donc des actions concrètes que nous, les parlements nationaux, pouvons prendre pour faire avancer ce dossier.

Les électeurs attendent de nous que nous fassions de notre mieux pour rendre l'UE plus démocratique. Ce n'est qu'en agissant et en restant unis que nous pourrions progresser. Nous comptons donc sur votre soutien.

Veuillez agréer l'expression de notre considération distinguée.

Pieter Omtzigt,  
Renske Leijten

Rapporteurs sur la transparence du processus décisionnel européen